

Appel à contributions  
*Extrême-Orient, Extrême-Occident*

**De l'affaire à la cause  
dans les sociétés est-asiatiques**

Les normes juridiques sont régulièrement transgressées, quelle que soit la société, sans pour autant soulever l'attention collective. Celles qui la retiennent sont des « affaires » qui, tout en naissant dans la sphère judiciaire, acquièrent une ampleur plus large en suscitant des prises de position publiques dont les formes et les supports sont, au fil du temps, évolutifs. De ces interventions qui ne se restreignent pas à l'espace de la presse peut résulter l'émergence de « causes » plus ou moins mobilisatrices. De nombreuses disciplines se sont confrontées à ce phénomène, dont l'histoire, la sociologie et l'anthropologie. Les travaux d'Élisabeth Claverie publiés dans les années 1990 sur les affaires Calas et du Chevalier de la Barre sont à ce titre pionniers dans l'analyse du processus de réponse publique alors engagé par Voltaire pour rendre ces deux procès exemplaires. À la même époque aux États-Unis, Austin Sarat et Stuart Scheingold ont initié le courant du *cause lawyering* qui s'intéresse à l'activisme des juristes et s'est depuis élargi comme en témoignent les recherches de Rachel Stern ou Eva Pils sur la Chine et celles de Celeste Arrington sur le Japon et la Corée du Sud.

L'affaire qui, comme l'ont montré Cyril Lemieux et Damien de Blic (*Politix* n°71, 2005), doit être distinguée du scandale, est définie dans l'ouvrage collectif *Affaires, scandales et grandes causes : De Socrate à Pinochet* paru en 2007 (sous la direction de Luc Boltanski, Elisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt et Stéphane Van Damme) comme un moment de mise à l'épreuve des catégories ordinaires, y compris des statuts et valeurs. Offrant des études de cas variées de l'Antiquité à nos jours, le volume se conclut en appelant davantage de spécialistes d'aires culturelles non-européennes à rejoindre ce programme de recherche. Pour l'Asie de l'Est, il est à noter que Isabelle Thireau et Hua Linshan d'un côté, Paul Jobin de l'autre ont participé aux études précitées en examinant respectivement le scandale Sun Zhigang et l'affaire de Minamata. Leur approche questionne ce qu'une affaire bouleverse et pas seulement révèle d'un ordre social donné, se démarquant de la tradition micro-historique qui a impulsé un renouveau dans l'appréhension des affaires et sources judiciaires ces dernières décennies (parmi les classiques, voir Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers*, 1976 et Jonathan Spencer, *The Death of Woman Wang*, 1979).

Nous proposons ici de continuer d'interroger ce qui se joue pour une société dans l'éclatement d'une « affaire » à partir des expériences de l'Asie de l'Est. Nous invitons donc des contributions issues de divers horizons disciplinaires et temporels, sans limitation au droit ni aux deux derniers siècles, à enquêter sur la trajectoire d'affaires singulières ou plurielles en envisageant : Comment et pourquoi certaines affaires mais pas d'autres attirent l'attention collective ? Lesquelles se déplacent hors de la sphère judiciaire pour entrer dans l'espace public ? Quelles sont celles qui vont jusqu'à entraîner des formes de mobilisation ? Quelles catégories sont alors mises à l'épreuve et jusqu'à quel point ? Autrement dit, dans quelles conditions une affaire devient-elle une cause ? Quels acteurs sont impliqués dans cette transformation ? Selon quelles logiques, non seulement stratégiques mais également représentationnelles ? À travers quelles sources, quels médias et quels discours ? Avec quels effets ?

Tels sont les principaux questionnements que ce numéro thématique d'*Extrême-Orient, Extrême-Occident* entend explorer. Une vigilance particulière y sera accordée au lexique déployé dans le cadre des affaires retenues, à sonder dans les différents contextes considérés – ainsi, par exemple, du terme *jiken* (japonais), *sakkŏn* (coréen), *shijian* (chinois), *sự kiện* (vietnamien) rendu invariablement par les sinogrammes 事件.

Les propositions d'articles, en anglais ou en français, seront adressées aux deux rédacteurs en chef de la revue : [matthias.hayek@ephe.psl.eu](mailto:matthias.hayek@ephe.psl.eu) et [pierre-emmanuel.roux@u-paris.fr](mailto:pierre-emmanuel.roux@u-paris.fr), ainsi qu'à la coordinatrice du numéro, Justine Guichard : [justine.guichard@u-paris.fr](mailto:justine.guichard@u-paris.fr).

Les personnes qui envisagent de proposer une contribution sont invitées à se manifester en envoyant un titre provisoire et un résumé avant le **15 septembre 2023**.

Les manuscrits complets sont attendus au plus tard le **15 janvier 2024** et doivent suivre les consignes indiquées ici : <https://journals.openedition.org/extremeorient/738>.